Comité préparatoire de la Conférence de 2005 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

4 avril 2002 Français Original: anglais

Première session

New York, 8-19 avril 2002

Rapport présenté dans le cadre du processus d'examen renforcé du Traité sur la non-prolifération au sujet de l'application de l'article VI et du paragraphe 4 c) de la décision de 1995 sur les « principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires »

Présenté par l'Indonésie

L'Indonésie souscrit pleinement aux normes relatives à la non-prolifération des armes nucléaires et appuie sans réserve l'objectif d'abolition totale des armes nucléaires de la surface de la planète. Elle estime que l'attentat monstrueux du 11 septembre 2001 a fait clairement ressortir la nécessité urgente pour la coopération internationale de renforcer les normes relatives à la non-prolifération nucléaire afin d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire, de lutter contre le terrorisme international sous toutes ses formes et manifestations et d'empêcher que des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires, ne tombent entre les mains de groupes terroristes.

Soucieuse de remplir ses responsabilités en tant que partie au TNP depuis le 12 juillet 1979, l'Indonésie a honoré l'intégralité de ses obligations juridiques au titre du Traité. En outre, les bonnes références de l'Indonésie en matière de non-prolifération ont également été démontrées par le rôle constructif qu'elle a joué en s'associant aux défenseurs de la ZOPFAN et en ratifiant en 1997 le Traité de Bangkok sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Ces faits témoignent de la vigueur avec laquelle l'Indonésie appuie l'objectif de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Ils manifestent aussi clairement sa volonté de contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité internationale tant au niveau mondial que régional. À cet égard, l'Indonésie incite les États dotés de l'arme nucléaire à accélérer leur procédure d'adhésion au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est afin que celui-ci puisse entrer en vigueur.

L'Indonésie souligne également l'importance de l'une des dimensions fondamentales du TNP, à savoir la promotion de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. L'énergie nucléaire contribue pour une large part à la satisfaction des besoins du développement

national, notamment dans les secteurs électrique, sanitaire et agricole. À cet effet, l'Indonésie appuie le rôle que joue l'AIEA en aidant les États parties au TNP à formuler des projets de coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire suivant le principe du développement durable. Dans le contexte de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, l'Indonésie a conclu un Accord de garanties avec l'AIEA conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 3 du Traité et a également accepté et appliqué le modèle de Protocole additionnel approuvé par le Conseil des Gouverneurs de l'AIEA en mai 1997.

L'Indonésie réaffirme que la cessation de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires ou de toutes autres explosions nucléaires contribuera à la non-prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects, au désarmement nucléaire, et, partant, à l'élimination complète des armes nucléaires et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. À ce propos, l'Indonésie soumettra sa ratification au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en temps voulu, ce traité poursuivant actuellement la procédure constitutionnelle. Dans l'intervalle, l'Indonésie a désigné six de ses stations sismiques aux fins d'intégration dans le réseau SSI pour la surveillance de l'application du Traité.

Afin de mieux faire comprendre au grand public les dangers de la prolifération nucléaire et la nécessité de parvenir au désarmement nucléaire, le Gouvernement indonésien mène régulièrement des actions de vulgarisation, notamment sous la forme de séminaires s'adressant à un vaste échantillon de la société (fonctionnaires, parlementaires, universitaires, étudiants des grandes écoles, médias et hautes personnalités). L'un des séminaires d'envergure nationale organisé à cet effet s'est tenu à Bogor les 12 et 13 décembre 2000.

En conclusion, l'Indonésie réitère la nécessité de renforcer les normes relatives à la non-prolifération par l'application du principe de responsabilité par tous les États parties au TNP. En application de ce principe, tous les États parties sont invités à appliquer systématiquement l'ensemble des accords, y compris ceux conclus lors de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de la Conférence d'examen du TNP de 2000.

2 und_gen_n0231716_docu_n